

CIRCULAIRE N°22 / 2024 – 4 mars 2024

OBJET : CNAL

DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FÉDÉRAUX

Chères et chers collègues

Vous trouverez ci-joint le courrier du 1^{er} mars 2024 transmis par 4 des 5 organisations du CNAL dont une seule personne était présente où il est écrit :

- « Cette circulaire diffuse une interprétation erronée de certains propos tenus lors de l'audition du 30 janvier 2024... »
- « ...la circulaire des DDEN dénature la réalité des propos tenus ... »
- « La décision de la Fédération des DDEN repose donc sur de fausses allégations... »

Trois absents sur quatre accusent la Fédération de mentir ! Incroyable !

Vous trouverez joint la réponse de la Présidente de l'Union des DDEN du Val-de-Marne Mylène Rossignol, qui était avec 5 autres DDEN, présente lors de cette audition. Mylène Rossignol répond là à un email transmis par la Secrétaire générale du SE-UNSA et du Secrétaire général de l'UNSA EDUCATION transmis à des DDEN adhérents de leurs organisations. (mail joint).

Mylène Rossignol affirme que le propos de la Secrétaire Générale du CNAL a été tenu à deux reprises sans aucune réaction de sa Secrétaire Générale du SE-UNSA.

La décision unanime du Conseil fédéral adopté le 16 février est la suivante :

Résolutions adoptées à l'unanimité au Conseil fédéral du 16 février 2024

Compte tenu du recours que la Fédération a déposé le 12 juillet 2023 en Conseil d'État contre le protocole sur la mixité entre le MEN et le SGEN et afin d'être cohérents pour poursuivre conformément à nos engagements relatifs au Serment de Vincennes, réaffirmés par ses mandats permanents adoptés lors de ses congrès respectifs depuis 1960, le Conseil fédéral demande à notre Fédération,

- **de suspendre provisoirement sa participation au CNAL jusqu'à son prochain Congrès national à Montpellier fin mai 2024 ;**
 - **de proposer aux quatre autres organisations du CNAL, à partir de septembre 2024, une réunion extraordinaire interne pour échanger sur nos positions respectives afférentes à la laïcité et au dualisme scolaire au regard du Serment de Vincennes. Le Congrès de la Fédération de mai ou juin 2025 statuera sur les propositions qui pourraient être formulées au sein du CNAL à partir de septembre 2024 pour clarifier notre action propre à notre Comité.**
 - **de poursuivre au sein de notre seule Fédération l'action engagée dans l'année scolaire 2024 autour de « L'égalité en éducation pour la mixité sociale ».**
- Paris le 16 février 2024

Cette position unanime est mentionnée dans la circulaire N° 15 transmise le 16 février 2024.

Amitiés laïques et fédérales.

En copie :

- 1) Mail du SE UNSA
- 2) Mail de Mylène Rossignol
- 3) Courrier du 1er mars 2024